

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 1447:2009

Systèmes de canalisations en plastiques - Tubes en plastiques thermodurcissables renforcés de verre (PRV) - Détermination de la résistance

Kunststoff-Rohrleitungssysteme - Rohre
aus glasfaserverstärkten duroplastischen
Kunststoffen (GFK) - Bestimmung der
Langzeit-Widerstandsfähigkeit gegen

Plastics piping systems - Glass-reinforced
thermosetting plastics (GRP) pipes -
Determination of long-term resistance to
internal pressure

03/2009



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 1447:2009 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 1447:2009.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

Version Française

Systèmes de canalisations en plastiques - Tubes en plastiques thermodurcissables renforcés de verre (PRV) - Détermination de la résistance à long terme à la pression interne

Kunststoff-Rohrleitungssysteme - Rohre aus
glasfaserverstärkten duroplastischen Kunststoffen (GFK) -
Bestimmung der Langzeit-Widerstandsfähigkeit gegen
Innendruck

Plastics piping systems - Glass-reinforced thermosetting
plastics (GRP) pipes - Determination of long-term
resistance to internal pressure

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 10 février 2009.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles